

SELON CASTEL DES CHANGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ SALARIALE EN FRANCE : COLLECTIF DÉGRADÉ ET NOUVELLE DISTINCTION¹

ARTICLE DE RECHERCHE

Dr. Öğr. Üyesi Mustafa GÜLTEKİN

Pamukkale Üniversitesi

İnsan ve Toplum Bilimleri Fakültesi

mustafagultekin2@gmail.com

ORCID: 0000-0001-9187-1431

Gönderim Tarihi: 16.11.2022 Kabul Tarihi: 13.12.2022

Alıntı: GÜLTEKİN, M. (2022). Selon Castel des Changements de la Société Salariale en France:

Collectif Degradé et Nouvelle Distinction. *Akdeniz Havzası ve Afrika Medeniyetleri Dergisi*, 4(2), 27-37.

DOI: 10.54132/akaf.1205434

RÉSUMÉ: Robert Castel, partant de l'héritage durkheimien et solidariste, est l'un des sociologues français qui fait l'analyse compréhensible de la dégradation de la société salariale due aux politiques néolibérales dans un cadre socio-historique. Castel a démontré de manière convaincante que les protections sociales offertes par l'État social aux salariés en France à l'époque des Trente glorieuses, notamment avec *les métamorphoses de la question sociale* (1995) et les ouvrages qu'il a écrits plus tard. Avec ce travail, nous avons d'abord abordé la question de la participation au collectif de Durkheim à Castel. Deuxièmement, selon Castel, on s'est concentré sur l'effritement de la société salariale en France ensuite sur l'institutionnalisation du précaire. Enfin, selon Castel, on a parlé de la société salariale en France où a été comparée aux sociétés moins salariales et du nouveau dualisme et la régression de la société salariale en termes de bénéfice des protections sociales aujourd'hui en France.

Mots-clés : Castel, société salariale, question sociale, protection sociale, nouvelle distinction, France

Castel'e Göre Fransa'da Ücretliler Toplumunda Değişimler: Örselenen Kolektif ve Yeni Ayrım

ÖZET: Durkheimci ve solidarist bir mirastan hareket eden Robert Castel, neoliberal politikalar nedeniyle ücretli toplumun parçalanmasının sosyo-tarihsel çerçevede anlaşılır bir analizini yapan Fransız sosyologlardan biridir. Castel, özellikle Şanlı Otuz Yıl boyunca Fransa'da sosyal devletin çalışanlara sunduğu sosyal korumaları, özellikle *Sosyal Sorunun Dönüşümü* (1995) ve daha geç yazdığı eserlerle ikna edici bir şekilde göstermiştir. İlk olarak, bu çalışmada Durkheim'dan Castel'e kadar kolektife katılım sorunu ele alındı. İkinci olarak, Castel'e göre, Fransa'da ücretli toplumun parçalanmasına ve ardından prekaryanın kurumsallaşmasına odaklanıldı. Son olarak, Castel'e göre, Fransa'da daha az ücretli toplumlara karşılaştırılan Fransa'daki ücretliler toplumundan ve bugün Fransa'da sosyal korumalardan istifade etme bakımından oluşan yeni ikilikten ve ücretli toplumun gerilemesinden bahsedildi.

Anahtar Kelimeler: Castel, ücretliler toplumu, sosyal sorun, sosyal korumalar, yeni ayrım, Fransa

Introduction

Le néolibéralisme, comme Michel Foucault l'a démontré, dans son ouvrage *Naissance de la Biopolitique*, des années 1970, est l'une des réponses au Keynésianisme (Laval, 2018, p. 117). Donc, selon lui, il y aura des changements en matière de politique sociale ; la nouvelle politique sociale n'est plus basée sur le plein emploi et la croissance positive, mais sur un système qui gère séparément le chômage de masse et contrôle la population flottante (Foucault, p. 208 cité par. Laval, 2018, p. 117). De même, par cette nouvelle politique d'après Foucault ; la société doit être gouvernée et régulée par la « concurrence » externe entre les économies, la concurrence interne entre les entreprises et les individus (Laval, 2018, p. 119).

Bourdieu parle d'une guerre que la « noblesse d'État » a déclaré à la petite fonction publique qui assume la gestion des populations dans plusieurs domaines, tels que la santé, l'éducation, la justice, etc. (Laval, 2018, p. 221). Selon Bourdieu, dans le champ bureaucratique, il s'agit de deux fractions opposées qui

¹ Cet article a été élaboré à partir de la partie théorique du projet mené à l'Université de Bordeaux (Centre Emile Durkheim) dans le cadre du programme de bourse de recherche postdoctorale à l'étranger de Tübitak.

se présentent comme la haute et la basse fonction publique. Ce combat, l'assaut de la « main droite » contre la « main gauche » de l'État », résultat de l'opposition poursuit la finalité de l'action publique qui a, elle aussi, son effet sur la société (Laval, 2018, p. 221).

Selon Wacquant (Wacquant-Akçaoğlu, 2019, p. 13), avec les évolutions politiques, technologiques et mondiales, le marché du travail s'est dérégulé, et le travail salarié, qui s'homogénéisait auparavant, a commencé à produire de l'insécurité, de l'instabilité, de la différenciation et de la dispersion. Le travail salarié se fragmente et ainsi, de nombreux emplois à temps partiel font leur apparition. Les transformations du champ économique sur l'axe du salariat sont directement liées à la lutte entre la main droite et la main gauche de l'État. Apparaît ainsi une transition de l'État keynésien à l'État néolibéral, le néolibéralisme étant la construction d'une forme d'État qui encourage la marchandisation et soutient le marché.

Le but de cette étude partant d'un héritage théorique durkheimien et solidariste est de révéler les tendances générales de la transformation de la société salariale en France par le biais de la pensée de Robert Castel qui tente de comprendre la transformation de la question sociale dans les conditions néolibérales.

Dans la première partie, nous allons parler de la participation au collectif sur l'axe des salariats et sur la ligne théorique de Durkheim et L. Bourgeois à Castel. La deuxième partie de notre recherche étudiera l'effritement de la société salariée dans le dernier quart du XXe siècle, puis de l'institutionnalisation du précaire dans la société salariale. Nous comparerons aussi brièvement la France et certaines sociétés non européennes en termes du niveau de la société salariale. Finalement, nous parlerons de la dichotomie qui produit la dégradation de la société salariée et l'institutionnalisation du précaire en France sur la protection sociale dans la société salariée.

Dans cette étude, nous adopterons l'analyse du document comme méthode. D'une part, nous exploiterons les principales œuvres de Castel et une littérature choisie autour du système de protection sociale, d'autre part, nous utiliserons des statistiques officielles comme donnée secondaire.

Dépasser le dilemme de la première modernité libérale : la participation au collectif de Durkheim et L. Bourgeois à Castel

L'affaiblissement des institutions et croyances religieuses en Europe, surtout après la révolution, a conduit Durkheim à établir une sociologie qui fournirait une nouvelle morale, plutôt laïque. Selon lui, si l'économie est une institution qui inclut tous les individus dans la société moderne, une nouvelle morale devrait être construite sur les professions (Durkheim, 2015, p. 79-130). Il s'agit d'une morale qui assurerait l'interdépendance entre les adhérents de la société dotés de fonctions différentes. Dans la préface de son ouvrage *La division du travail social* (1893/2013a), Durkheim avait parlé de l'importance de la vie économique et de la régulation morale nécessaire (Durkheim, 2013a, p. IV).

Durkheim, également dans son œuvre *Le Suicide : Étude de Sociologie* (1897/2013b) a transformé l'acte de suicide en un phénomène social et a établi une relation entre l'intensité de « l'intégration sociale » et de la « régulation sociale » et l'acte de suicide. De plus, il a associé le « suicide anémique », l'un des types courants de suicide à l'époque moderne, notamment dans l'espace économique par le manque d'une certaine régulation morale/sociale qui restreindrait les individus (Durkheim, 2013b, p. 264-311).

Selon Castel, Durkheim a parlé de la faillite d'une première modernité libérale qui laisse hors de la société les groupes des gens ne pouvant pas participer à un certain rapport contractuel, à la fin du XIXe siècle. De plus, selon lui, la condition de pouvoir obtenir l'indépendance minimum était de faire partie des collectifs par le biais des contrats (Castel, 2004, p. 107).

Selon Castel, la première chose inventée pour se débarrasser du joug de la vieille société est la « propriété privée ». La sécurité civile, c'est-à-dire qu'au sens de Hobbes, l'État est l'assurance de la propriété et des vies des hommes. En outre, elle est également celle de la sécurité sociale (Castel, 2003, p. 11-32). Comme Durkheim l'a déclaré dans la citation ci-dessus, dans le contexte de la sécurité civile, le célèbre penseur Locke expliquait la notion de « travail », qui acquerrait une signification positive à l'époque moderne. Castel souligne que l'homme est à la fois maître de lui-même et propriétaire de ses propres actions (Castel, 2003, p. 16). Selon lui, l'individu n'étant plus dans les conditions traditionnelles de dépendance et de sécurité, sa sécurité est « propriété privée ». Néanmoins, Durkheim, dans ses

Leçons de Sociologie (1950/2015) que Castel connaissait probablement bien, traite la propriété privée de l'individu dans le cadre de son appartenance à la société (Durkheim, 2015, p. 231).

Pour Castel, la sécurité sociale, qui est le complément de la sécurité civile, se concrétise notamment dans la Troisième République en France, dans la « société des semblables » de Léon Bourgeois -juriste et homme politique- qui est le théoricien du solidarisme.

D'après Castel, le modèle social imaginé n'est pas une société d'égaux, mais celui d'une société de semblables au sens développé par Léon Bourgeois. La société dont il s'agit a d'une part un caractère différencié et hiérarchisé, et est d'autre part une société au sein de laquelle tous les membres de la société peuvent profiter des ressources et des droits communs dans une dépendance réciproque. Ceux qui ne peuvent pas avoir la propriété privée passent, par l'intermédiaire de la propriété sociale, sous une garantie sociale qui les protège (Castel, 2003, p. 34).

Il est évident que Durkheim et L. Bourgeois, qui ont laissé le concept de « solidarité » en France avec les œuvres qu'ils ont produites vers la fin du XIXe siècle, ont profondément marqué Castel. Celui-ci, après la Seconde Guerre mondiale, adopte tacitement ou explicitement l'héritage de Durkheim et d'autres solidaristes, pour comprendre les processus de précarisation des conditions de travail et du chômage de masse pour développer des contre-stratégies au « néolibéralisme ». Castel mentionne que « les individus désaffiliés » qui font face au risque dans la société salariale aujourd'hui, sont similaires aux individus « anomiques » de Durkheim (Castel-Haroche, 2001, p. 115-116).

Dans une perspective sociologique, Castel, dans son œuvre intitulée *Les métamorphoses de la question sociale* (1995), a expliqué les processus de « vulnérabilité » et de « désaffiliation » que connaissent les salariés confrontés au chômage de masse et à l'insécurité depuis les années 1970. Pour Castel, la place du social est de réparer et construire les liens qui ne se soumettent ni à une autorité étroitement politique ni à un raisonnement profondément économique. La question sociale se transforme, à partir de cette approche, en une question de place que la classe ouvrière -classe la moins bénéficiaire de la société industrielle- pourrait occuper (Castel, 1995, p. 19). Cette fois, la « nouvelle question sociale » tourne autour du précaire, qui manque des supports au « travail » et du support « social », qui était apparu pour la première fois comme « vagabondage » au 14e siècle, puis comme « prolétariat » au 19e siècle (Castel, 1995, p. 16).

Vagabondage



Prolétarien



Précaire



Sources : [HiSoJR Art Culture Histoire, Work By Jan de Waard 1899](#), [Association Aux captifs libération](#)

Selon Castel, la situation actuelle- son ouvrage a été publié en 1995- est marquée par une secousse qui a récemment influé sur la condition salariale. D'un côté, il y a à la fois le chômage endémique et la précarisation des situations de travail (Castel, 1995, p. 11).

Les notions qu'il essaie d'analyser « -la déconversion sociale, l'individualisme négatif, la vulnérabilité de masse, l'handicapologie, l'invalidation sociale, la désaffiliation- conquièrent leur sens dans le cadre

d'une problématique de l'intégration, ou de l'anomie » (Castel, 1995, p. 13). Ces concepts rappellent Durkheim, fondateur de la sociologie. Durkheim discute des types de solidarité dans son œuvre *La Division du Travail Social* (1893/2013a) ; les sociétés européennes sont passées d'une « solidarité mécanique » caractérisée par le type prémoderne de solidarité à une « solidarité organique » qui constitue le solidarisme/liens sociaux dans la société industrielle.

Castel affirme que la société salariale est très bien décrite dans la société française que Bourdieu expose dans son œuvre intitulée *La Distinction*. Il s'agit dans la société salariale, d'une différenciation qui existe non seulement parmi les individus, mais aussi parmi les catégories professionnelles. Les grandes catégories professionnelles homogènes se font, à la manière d'un jeu de distinction, une place à elles-mêmes. Dans ce jeu de distinction, il existe une inclinaison à s'approcher de ceux qui se trouvent au-dessus et à s'éloigner de ceux qui sont au-dessous (Castel, 2009, p. 17-18).

D'ailleurs, il peut être utile de considérer la société salariale en France avec la classe ouvrière, afin de comprendre à quoi correspond la société salariale à l'époque des Trente Glorieuses. Selon Castel, l'année 1936, année où la classe ouvrière était porteuse de l'alternative globale à l'ordre social, peut être prise comme référence. La classe ouvrière a une idéologie, un parti et un syndicat (Castel, 2009, p. 363). De plus, les ouvriers représentent 60 % du salariat et environ 75 % si l'on inclut les ouvriers agricoles. Les salariés non ouvriers étaient alors minoritaires. Quantitativement, on peut énoncer que le chiffre de la classe ouvrière n'a pas beaucoup changé en 1975, mais a même légèrement augmenté. La classe ouvrière a été renversée par les intermédiaires aux revenus plus élevés et mieux placés, une strate en croissance rapide de cadres moyens et supérieurs (Castel, 2009, p. 364).

Selon la Perspective de Castel, l'effritement de la société salariale et L'institutionnalisation du précaire en France

La période dite des Trente Glorieuses en France s'est poursuivie de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au milieu des années 1970 (Castel, 2009, p. 15). Selon Castel,

« Cette histoire s'accomplit lorsque la société se structure autour d'un continuum de positions salariales qui sont à la fois différentes et structurellement reliées entre elles puisqu'elles font partie d'un même ensemble interdépendant. Cette structure est celle de la société salariale » (Castel, 2009, p. 17).

Castel est d'ailleurs en désaccord avec ceux qui parlent de « la fin du salariat » ou « la fin du travail » (Castel, 2009, p. 53). Pour caractériser les effets des transformations, il parle du phénomène de l'effritement de la « société salariale ». Selon lui, « parler d'effritement signifie que la structure d'une formation sociale demeure, mais qu'elle se fragilise et se détériore » (Castel, 2009, p. 53).

Castel admet également qu'il y a eu quelques changements depuis 1995, depuis qu'il a écrit *Les Métamorphoses de la question sociale* et il décrit ainsi le processus de changement. Selon lui, une structure de l'infra salariat se place dans le schéma classique des relations de travail et il faut bien réfléchir à cette question (Castel, 2009, p. 53-54).

Castel essaie de rappeler la précarisation à laquelle certaines personnes sont exposées en France. Il pense qu'en France, un salarié sur dix est payé au-dessous du « smic » et que ce taux continue d'augmenter. Selon Castel, ce groupe constitué notamment de femmes et de jeunes de moins de 25 ans sont les plus exposés au sous-paiement, à la protection insuffisante et au précaire (Castel, 2009, p. 98). Il souligne que ce sont notamment les jeunes qui sont les plus affectés par le marché du travail : Le chômage massif connu au cours du dernier quart de siècle, l'instabilité des emplois touchent profondément en particulier les jeunes, soit dans leurs démarches de recherche d'emploi soit dans leurs premières expériences professionnelles (Castel, 2009, p. 139).

Castel souligne que même si la société salariale est confrontée à un effritement (90 % de la population active en France), elle continue d'être la forme largement dominante d'organisation du travail et cette proportion ne connaît pas de baisse significative (Castel, 2009, p. 160). De plus, selon lui, pour la majorité de la population de la planète, elle se transforme en une salarisation massive de la production agricole et artisanale avec l'introduction de la dynamique de mondialisation (Castel, 2009, p. 160-161). D'ailleurs, actuellement, Castel interroge sur la signification de la question sociale, notamment ; « En Chine comme en France, mais sous des modalités complètement différentes, le destin de la grande

majorité des hommes et des femmes continue à se jouer autour des formes d'équilibre, ou de déséquilibre, qui se nouent entre le marché et le travail » (Castel, 2009, p. 55).

Partager quelques données statistiques sur la structure de l'emploi en France en 2019 peut être effectivement utile pour comprendre la situation actuelle en France à travers les thèses de Castel.

En 2019, le taux d'emploi à durée indéterminée en France s'élève à 74,6 %. Alors que le taux des femmes salariées pour l'emploi à durée indéterminée est de 77,3 %, le taux d'hommes pour emploi à durée indéterminée est de 72,1 %. C'est-à-dire qu'en 2019, la proportion des femmes travaillant à temps plein et ayant des emplois stables est plus élevée que celle des hommes travaillant à temps plein et ayant des emplois stables. En France, en 2019, alors que le taux de femmes en contrat à durée déterminée s'élève à 11,1 %, le taux d'hommes en contrat à durée déterminée s'élève à 7,2 %. Les femmes travaillent donc plus que les hommes dans des emplois précaires. En 2019, on constate que les femmes et les hommes sont largement employés dans des contrats à durée indéterminée en France (74,6 %) (L'Institut national de la statistique et des études économiques, 2019a).

Cependant, l'emploi des femmes est supérieur à celui des hommes tant en matière de contrats à durée indéterminée qu'en matière de contrats à durée déterminée. On pourrait dire que la thèse de Castel selon laquelle le salariat est la forme d'emploi dominante pour la société française reste encore valable.

En 2019, en France, 80,8 % des salariés sont employés à temps plein. Le taux de ceux qui travaillent à temps partiel est de 17,5 %. En d'autres termes, tout en ayant un emploi, 4 travailleurs sur 5 sont employés à temps plein, tandis qu'environ 1 personne sur 5 est employée à temps partiel. En France, alors que le taux d'hommes travaillant à plein temps dans l'emploi total est de 45,3 %, le taux de femmes travaillant à temps plein est de 35,5 %. En 2019, en France, alors que le taux d'hommes employés à temps partiel est de 3,5 %, le taux de femmes employées à temps partiel est de 14 % (L'Institut national de la statistique et des études économiques, 2019b).

Malgré l'effritement de la société salariale (et l'institutionnalisation de précarité), elle domine toujours au niveau mondial. Cependant, il n'est pas possible de dire que le « modèle de la société salariale » n'est pas identique et au même niveau de développement même parmi les pays européens. Paugam mentionne que la société des salariés ne se développe pas de manière identique dans tous les pays. Dans certains pays, l'évolution des salaires n'est que partielle, car le statut salarial est dominé par le travail indépendant ou par des traditions issues de la société informelle et rurale. C'est particulièrement le cas dans la plupart des régions des pays du sud de l'Europe. Paugam confirme que l'idée de Robert Castel selon laquelle le modèle de société salariale ne peut être généralisé à tous les pays européens. Par exemple, il déclare que dans les pays du Sud, son soutien salarial n'est pas aussi cohérent et large que dans le Nord et que les pays du Sud sont moins payés que dans les pays nordiques. Parler de la crise de la société salariale ne correspond pas à la même chose dans la société salariale pleine et la société salariale partielle (Paugam, 2013, p. 77-78).

« Plein » ou « Moins » de la Société Salariale

Après avoir essayé de comprendre l'histoire de la société salariale à travers la « nouvelle question sociale », Castel offre également quelques vues comparatives sur la situation des salariés dans la géographie non européenne. Il tente de comparer la société des salariés des pays d'Amérique latine avec le modèle de la société salariale développée. Il note que lorsque nous comparons les pays d'Amérique latine avec le développement du capitalisme industriel des sociétés européennes, la question sociale est apparue plus tard en Amérique latine (Castel, 2013, p. 1).

Les transformations, les conflits, les luttes et les réconciliations qui se déroulent en Europe depuis plus d'un siècle ont commencé bien plus tard dans les pays d'Amérique du Sud. Cette question était partielle et moins systématique dans ces pays. La question sociale est devenue un processus en Europe d'abord sous la forme dominante du travail salarié, puis dans la classe ouvrière, et puis dans la société salariale (Castel, 2013, p. 3). D'ailleurs, avec les réformes néolibérales, la catégorie des travailleurs pauvres a réapparu en France et en Europe du fait de la remise en cause du marché du travail des protections et des droits en Europe. Par exemple, plus de chômage et d'emplois occasionnels sont apparus dans les pays développés. Cette situation a l'air de ressembler- même si elle n'est pas identique- au travail informel qui est si répandu dans d'autres parties de la planète et notamment en Amérique latine qui ne sont pas devenues une société salariale (Castel, 2013, p. 5).

Nous avons abordé les différences fondamentales identifiées par Robert Castel entre les salaires dans les pays d'Amérique latine et les salaires nordiques. Castel propose également quelques points de vue sur les systèmes de protection des pays du sud de l'Europe et étudie les différences entre l'évolution des salariés dans les sociétés du nord et les salaires dans les pays du sud de l'Europe sans hiérarchiser les différences entre les pays. Castel note que son objectif n'est ni de suggérer une typologie des systèmes de protection européens ni d'impliquer la priorité du Nord dans l'examen des supports salariés conduisant à la supériorité de ce modèle. Il souhaite plutôt donner une idée des systèmes de protection qui dépendent des dynamiques historiques² (Castel, 1997, p. 29).

Selon Castel, les pays du Sud sont « moins » des sociétés salariales que celles du Nord. Il ajoute que le lien emploi/protections est circonscrit à certains secteurs particuliers du Sud. Il souligne que l'entrée à l'emploi et les conditions de l'emploi dans la région du Mezzogiorno, en particulier, sont souvent liées à des relations de type clientéliste qui ne se conforment pas au raisonnement du marché et du droit du travail (Castel, 1997, p. 42-43). D'ailleurs, il prétend qu'il existe un contraste entre des statuts professionnels bien intégrés en Italie et en Espagne, au Portugal et en Grèce. Il prend l'exemple des pensions de retraite confortables, et des secteurs fragiles ou informels de l'économie au statut précaire (Castel, 1997, p. 43).

Castel affirme qu'une comparaison entre le Nord et le Sud nous invite à poser à une question : En termes de protections sociales, y a-t-il une option absolue, et cette voie est-elle celle de l'élargissement des supports salariaux? De plus, Castel n'hésite pas à évoquer quelques caractéristiques positives des pays du sud par rapport aux pays de l'Europe du Nord. Il ajoute qu'il croit au discours commun selon lequel dans le Sud, il existe une alliance importante des secours privés, des allégeances personnalisées et des échanges non monétaires (Castel, 1997, p. 46). Par exemple, il note qu'il semble incontestable que beaucoup de familles italiennes constituent un meilleur rempart contre le chômage³ que les familles françaises. Enfin, à partir de la thèse selon laquelle l'Italie est économiquement divisée en trois régions distinctes, cela implique la difficulté de se référer à une nation dans son ensemble. Ainsi, il pose la question de savoir si la référence à l'Italie comme à un pays du Sud est pertinente ? (Castel, 1997, p. 47).

Depuis les années 1990, il y a un débat considérable sur la façon dont les pays du sud de l'Europe se positionnent dans le système social européen. Par exemple, Ferrera, qui admet le système de protection sociale européen du Sud comme un type spécial, énumère sept caractéristiques principales de ce régime : 1) modèle centré sur les transferts 2) la distribution non-équilibrée des protections sociales parmi les risques classiques 3) les systèmes de maintien de revenus sont caractérisés par une grande fragmentation institutionnelle en termes des catégories professionnelles 4) Le faible degré de pénétration de l'État dans la sphère de la protection sociale 5) le clientélisme et la formation de mécanismes élaborés de « patronage » pour la distribution de prestations en espèces 6) la faible efficacité de ses services. 7) la répartition très inégale des charges financières selon les groupes professionnels (Ferrera, 1997, p. 16-19).

Après avoir énuméré les caractéristiques du système de protection sociale propre à l'Europe du Sud, Ferrera en particulier se demande si la France fait partie au modèle sud-européen. Il parle d'abord des différences macroscopiques avec la France : industrialisation plus précoce, État plus fort, service public plus professionnalisé, processus de démocratisation plus paisible quasiment sans interruptions autoritaires. Pourtant, il note que la morphologie du système français de protection sociale présente quelques éléments communs avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce. Par exemple, l'extrême fragmentation des régimes d'assurance sociale ou le statut spécifique des agriculteurs, des professions indépendantes ou libérales (Ferrera, 1997, p. 21).

²Selon Claude Martin, François Dubet dit que « le parcours de Castel s'apparente incontestablement à ce 'diagnostic historique' à cette recherche du sens des mutations qui se déploient sous nos yeux » (Martin, 2012, p. 14).

³ Les statistiques comparatives données par Paugam sur « la pauvreté intégrée » et « vivre avec la famille » dans son œuvre *Les Formes élémentaires de la pauvreté* (2013) sont très éclairantes pour voir les différences entre les pays du nord de l'Europe et ceux du sud. Par exemple, au Danemark, le 5 % des gens vivant en dessous du seuil de pauvreté voient leurs familles avec lesquelles ils ne vivent pas ensemble pendant tout le jour, tandis que cette proportion est de 28 % en Italie, de 38,7 % au Portugal et de 48,2 % en Espagne et en Grèce. En outre, on observe que les chômeurs de longue durée dans les pays d'Europe du Sud reçoivent plus d'aide de leur famille que dans les pays d'Europe du Nord (Paugam, 2013, p. 115).

Le Nouveau Dualisme de la Protection Sociale en France

Il est possible de comprendre qu'il existe certaines différences et similitudes entre la France et les pays d'Europe du Sud en matière d'État-providence, à travers les comparaisons de Castel fondées sur le salariat et les affirmations de Ferrera sur l'originalité des pays d'Europe du Sud. En revanche, Esping-Andersen, dont il a rédigé un ouvrage comparatif sur les types d'États-providence avant que les deux auteurs, *Les trois mondes de l'État-providence* (1990/2007), permettent d'éclairer un peu la discussion.

Esping-Andersen prétend dans son œuvre *Les trois mondes de l'État-providence* qu'il y existe trois régimes d'État-providence. Le premier type est l'État-providence libéral fondé sur les transferts universels modestes et les plans d'assurances sociales modestes. Dans ce type-là, l'État encourage le marché, Les États-Unis, le Canada et l'Australie sont des cas de ce modèle. (Esping-Andersen, 2007, p. 41). Un deuxième type de régime comporte les nations telles que l'Autriche, La France, l'Allemagne et l'Italie. Dans les États-providence conservateurs et corporatistes, la question de la marchandisation n'est pas aussi importante que dans un État libéral. Le maintien des différences de statut est essentiel et les droits accordés sont liés au statut et à la classe. Aussi, puisque le régime corporatiste est façonné par l'Église, il est fortement associé à la sauvegarde des valeurs familiales traditionnelles. L'assurance sociale ne couvre pas les conjoints inactifs et les allocations familiales encouragent la maternité. Le principe de « service subsidiaire » indique que l'État n'intervient pour aider les membres de la famille que lorsque la famille a épuisé toutes les ressources (Esping-Andersen 2007, p. 41-42). Le troisième régime représente un régime universaliste. Les travailleurs manuels, cols blancs et fonctionnaires profitent de droits identiques. Toutes les classes sont incluses dans le régime d'assurance sociale bien que les prestations soient basées sur un revenu normal (Esping-Andersen, 2007, p. 42). Autrement dit, le régime libéral s'appuie sur le marché. Le régime conservateur-corporatiste s'appuie sur la famille et la puissance publique. Le régime universaliste repose sur les services publics (Esping-Andersen, 2014, p. 74).

D'un autre côté, certains penseurs, comme Esping-Anderson, rejettent la thèse selon laquelle il existe un modèle distinct du Sud. En outre, ces auteurs font valoir que la centralité de la famille étant la caractéristique la plus importante du modèle d'Europe du Sud, et les opportunités d'emploi plus limitées et temporaires pour les jeunes et les femmes, malgré la sécurité d'emploi et de revenus accordée aux hommes adultes qui sont déjà inclus dans le type corporatiste conservateur (Buğra, 2017, p. 48).

Cependant, il ne faut pas oublier que dans les thèses de Ferrera, évoquées ci-dessus, il existe des similitudes (l'extrême fragmentation des régimes d'assurance sociale ou le statut spécifique des agriculteurs, des professions indépendantes ou libérales) ainsi que des différences entre la France et les pays d'Europe du Sud. Ainsi, plutôt que des différences, il est possible d'inclure les pays d'Europe dans le type corporatiste conservateur bismarckien au sens d'Esping-Andersen.

Dans la classification d'Esping-Andersen, la France est incluse dans le type d'État-providence conservateur-corporatiste bismarckien. Nous tenterons de partager les caractéristiques de base du type conservateur-corporatiste au sens d'Esping-Andersen avant de parler des transformations de l'État-providence dans la question des politiques néolibérales en France.

Selon l'approche d'Esping-Andersen (2007, p. 37-38) l'État-providence de type conservateur-corporatiste bismarckien n'est pas seulement un mécanisme qui intervient et corrige les structures d'inégalité, mais constitue également un système de domination en lui-même. La stratification est une force active dans l'organisation des relations sociales. De plus, selon Esping-Andersen (2007, p. 38) le modèle d'assurance sociale développé par les réformistes conservateurs tels que Bismarck et von Taffe constitue clairement une forme de politique de classe et cette structure tente d'atteindre deux résultats en termes de stratification : d'abord ; il cherche à consolider les divisions entre les employés en légalisant des programmes séparés pour différentes classes et groupes de statut. Chacun se voit accorder des droits et privilèges uniques visant à améliorer la position individuelle de chaque personne dans la vie. Deuxièmement, il s'agit de renforcer la dépendance directe des individus vis-à-vis de la monarchie ou de l'autorité centrale de l'État. Ce modèle étatique est principalement suivi dans des pays comme l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la France et se traduit par un labyrinthe de fonds d'assurance avec certains statuts. Dans ce type de protection sociale, des dispositions particulièrement privilégiées sont créées pour les fonctionnaires. D'une part, c'est une façon de payer la loyauté à l'État. D'autre part, c'est une façon de distinguer le statut social d'un groupe des autres. Le modèle corporatiste des statuts différenciés dérive

principalement de l'ancienne tradition corporatiste et les autocrates absolutistes comme Bismarck voyaient cette tradition comme un moyen de lutter contre les mouvements ouvriers montants.

Il n'y a pas de contradiction entre le système de sécurité sociale dans le rapport Beveridge (Timmins, 1995, p. 15- 17 cité par. Göktürk, 2018, p. 15) préparé par Beveridge en consultation avec Keynes pendant la Seconde Guerre mondiale et le modèle d'assurance sociale bismarckien. Dans l'Europe continentale dominée par les démocrates-chrétiens, les réformes post-Seconde Guerre mondiale ont été construites sur les institutions bismarckiennes et des outils bismarckiens ont été utilisés pour protéger tous les individus de tous les risques sociaux afin d'atteindre les objectifs beveridgiens (Palier, 2005 cité par. Palier, 2010, p. 39). Plutôt que de changer radicalement le système d'assurance sociale hérité de l'entre-deux-guerres, il a été progressivement élargi pour couvrir tous les risques pour tous les travailleurs et indépendants et les membres de leur famille.

Enfin, nous essaierons de nous concentrer sur les transformations de l'État-providence français dans la question des politiques néolibérales de la période des Trente Glorieuses (1945-1975) aux années 2000.

Selon Palier et Bonoli (1995, p. 672) le modèle français de protection sociale mis en place durant la période des Trente glorieuses repose sur deux piliers principaux. Ceci marque un compromis entre les systèmes Beveridgeien et Bismarckien. Le modèle bismarckien de protection sociale protège particulièrement les travailleurs. Les charges sociales sont payées par les salariés et les employeurs. Au contraire, le système Beveridgeien protège l'ensemble de la population. Ce système donne des subventions universelles (prestation) et est financé principalement par les impôts.

De 1945 à la fin des années 1970, les moyens bismarckiens y ont dominé et la protection des revenus a été privilégiée par rapport à la prévention de la pauvreté (Palier-Bonoli, 1995, p. 681). À partir des années 1980, les thèmes de la pauvreté et de l'exclusion prennent de plus en plus d'importance, les politiques d'insertion sociale sont mises en avant et la pratique du RMI (le revenu minimum d'insertion) est édictée pour prévenir l'exclusion sociale (1988) (Palier-Bonoli, 1995, p. 683-684). Au sens d'Esping-Andersen, les syndicats sont devenus les gardiens légitimes des intérêts collectifs en France et visaient la défense et la protection du statut social et professionnel (Andersen, 1990, p. 63, cité par. Palier-Bonoli, 1995, p. 696).

Selon Palier (2010, p. 96) les changements intervenus dans le modèle de protection sociale depuis le milieu des années 1970 n'ont pas touché l'ensemble de la population dans la même mesure. Car les principaux résultats de la réforme du système de sécurité sociale ont progressivement conduit à la dualisation du système de protection sociale français et de la société française. Au cours de la période des « Trente glorieuses », il s'agissait d'atteindre les objectifs universels beveridgiens par le biais d'instruments d'assurance sociale bismarckiens. Avec les réformes, au cours des 30 dernières années, le système français de sécurité sociale a perdu sa capacité à protéger tout le monde. Le système français de sécurité sociale a produit une structure duale et cependant une séparation s'est opérée entre les assurés à l'intérieur et à l'extérieur qui a été soutenue et activée. Tout d'abord, en France, l'assurance retraite et chômage des personnes âgées, dite de solidarité professionnelle et obtenue par le travail, est en cause, dans cette dernière ; des soins de santé universels et axés sur la citoyenneté, des prestations familiales et des politiques ont été mis en œuvre pour prévenir l'exclusion sociale.

Ces politiques sociales ont créé un nouveau dualisme vertical en France. D'une part, ceux qui continuent à bénéficier d'assurances sociales et d'assurances complémentaires privées très généreuses par l'intermédiaire de leur employeur ou de leur patrimoine, d'autre part ; ceux qui sont sortis du système et dépendent d'une assistance minimale. Au deuxième groupe, nous pouvons ajouter ceux qui ont des contrats atypiques qui bénéficient du travail secondaire et de la protection sociale (Clegg, 2007; Palier-Thelen, 2010 cité par. Palier, 2010, p. 97). Ceux qui ont un revenu minimum (10 % de la population française) et les travailleurs en contrat atypique représentent 25 % de la population. Ces réformes françaises de la protection sociale ont contribué à accroître les inégalités et à diviser la société entre insiders et outsiders. En conséquence, ces développements ont conduit à la séparation des gens autrefois unis cherchant à atteindre des fins beveridgiennes par des moyens bismarckiens (Palier, 2010, p. 97).

Selon Castel, la protection sociale doit-elle tendre à libérer tous les citoyens de la nécessité ou doit-elle être préférentiellement attachée au travail? (Castel, 1995, p. 397). Le premier choix était celui de Beveridge. Maintenir le plein emploi et éliminer le chômage étaient l'un des objectifs de la sécurité sociale en Grande-Bretagne. Le système « Bismarck » représentant l'autre option, était un système qui basait l'essentiel des protections sur les cotisations salariales et la France était proche de ce système (Castel, 1995, p. 397).

Pierre Leroux, reprenant la formule de Beveridge pour la libération du besoin le rejoint même si leurs motivations sont différentes. Car, selon lui, le plein emploi partiel contribuerait à soulager la majorité de la population du besoin sans travailler. Or, la solidarité de la population active et la protection de chacun par des garanties créent une contradiction lorsque la population active est minoritaire (Castel, 1995, p. 397).

Sous l'effet des politiques néolibérales, la baisse des salaires, la baisse des cotisations patronales et étatiques, la fragilité de l'emploi privent une grande partie de la société salariée pour financer ses besoins. Même si Castel n'a pas la nostalgie de « Trentes glorieuses », il plaide pour un droit social qui puisse assurer la sécurité des personnes en situation d'emploi insécure.

Conclusion

Cette étude a révélé les tendances générales de la transformation de la société salariale en France, selon le sociologue français Robert Castel, et a tenté de comprendre la transformation du problème social dans l'axe du travail salarié, à partir d'une théorie durkheimienne et d'un héritage solidariste. Au sens de Bourdieu depuis les années 1970, les politiques néolibérales mises en œuvre avec l'attaque de « la main droite » de l'État contre « la main gauche » de l'État, ont également profondément marqué la France, qui s'était transformée en société salariale dans les Trentes glorieuses. L'État keynésien est passé à l'État néolibéral et celui-ci, comme partout dans le monde, a mis en œuvre des politiques économiques qui ont encouragé la marchandisation et soutenu le marché.

Partant de l'héritage durkheimien et solidariste, Castel a mis l'accent sur la valeur vitale de participation au collectif sur l'axe du salariat. De plus, il s'est concentré sur le fait que de telles protections excluent désormais une partie importante de la société salariale, du fait que les politiques néolibérales institutionnalisent les types d'emploi précaires. Selon Castel, en France, la société salariale a commencé à montrer des signes d'effritement vers le milieu des années 1990, et le précaire a été institutionnalisé.

Selon Castel, alors qu'il y a une désaffiliation dans la société salariale en France, à partir des données statistiques sur la population bénéficiant d'une sécurité d'emploi en travaillant dans des contrats à durée indéterminée en France en 2019, on constate que les protections sociales sont encore assurées à une grande partie de la population. En revanche, avec l'institutionnalisation des formes précaires d'emploi en France, les visées sociales universalistes beveridgiennes qui couvrent l'ensemble de la population par des moyens sociaux bismarckiens, semblent être invalidées. Une nouvelle structure duale, dans laquelle 35 % de la population française est exposé à des formes d'emplois précaires et reste exclu de la société salariale, a émergé, malgré le segment salarié bénéficiant des protections traditionnelles de la société salariale.

Comme le disait Wacquant, dans une conjoncture politique et économique où il n'est pas possible de parler de l'identité et de la politique communes produites par le pouvoir homogénéisant issu du salariat (Wacquant-Akçaoğlu, 2019, p. 13), on pourrait dire que la France s'est éloignée du rêve de Léon Bourgeois d'une société des semblables qui s'incarnerait plus ou moins à l'époque des Trente glorieuses.

BIBLIOGRAPHIE

- AUX CAPTIFS LIBERATION (sans date), Précarité et exclusion : le sans-abrisme à Paris [image digitale]. <https://www.captifs.fr/precarite-exclusion/>, (date d'accès: 01/04/2021).
- BUĞRA, Ayşe (2017), "Türkiye'nin Değişen Refah Rejimi: Neoliberalizm, Kültürel Muhafazakarlık ve Yeniden Tanımlanan Toplumsal Dayanışma", Türkiye'de Refah Devleti (Éd. S. Dedeoğlu - A. Y. Elveren), İletişim Yayınları, İstanbul, (pp. 47-69).
- CASTEL, Robert (1995), Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat, Fayard, Paris.
- CASTEL, Robert (1997), « Le modèle de la société salariale comme principe d'une comparaison entre les systèmes de protection sociale en Europe du Nord et en Europe de Sud », *Mire Rencontres et Recherches, comparer les systèmes de protection sociale en Europe du Sud, Rencontres de Florence* (Éd. B. Palier), MIRE. Paris, Vol 3, (pp. 29-48).
- CASTEL, Robert (2003), L'insécurité Sociale : Qu'est-ce qu'être protégé ?, Editions de Seuil, Paris.
- CASTEL, Robert (2004), « Le néolibéralisme, l'insécurité sociale et l'avenir d'un individualisme social-démocrate, Entretien avec Stéphane Bou et Philippe Corcuff », *Contretemps*, 11, Septembre, (pp. 106-116).
- CASTEL, Robert (2009), La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu, Éditions du Seuil, Paris.
- CASTEL, Robert (2013), « La Question Sociale en Europe occidentale et Amérique Latin », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos, Colloques*, <https://doi.org/10.4000/nuevomundo.65411>, 1-7. (date d'accès: 02/04/2021)
- CASTEL, Robert (2015), « La Crise de l'État-Providence, Pendant La Crise, Les Crises Continuent », (Éd. N. El-Haggag), L'Harmattan, Paris, (pp. 37-43).
- CASTEL, Robert - Claudine Haroche (2001), Propriété Privée, Propriété Sociale, Propriété de Soi, Librairie Arthème Fayard, Paris.
- DE WAARDT, Jan (1899), Arbeid [image digitale]. <https://www.shutterstock.com/tr/image-illustration/work-by-jan-de-waardt-1899-379010059>, (date d'accès : 01/04/2021)
- DURKHEIM, Émile (2013a), De la Division du Travail Social, Presses Universitaires de France, Paris.
- DURKHEIM, Émile (2013b), Le Suicide : Étude de Sociologie, Presses Universitaires de France, Paris.
- DURKHEIM, Émile. (2015), Leçons de Sociologie, Presses Universitaires de France, Paris.
- ESPING-ANDERSEN, Gøsta (2007), Les trois mondes de l'État-providence, Essai sur le capitalisme moderne, (Trans. François-Xavier Merrien, R. Ayrton, V. Bercher, N. Delley, P-Y. Griens, C. Mehr, C. M. Mével, C. Perrin, J. Rovelli, M. Salamé, J. Stauffer, Presses Universitaires de France, Paris.
- ESPING-ANDERSEN, Gøsta (2014), « Le diversité des État-Providence, Entretien avec [Gøsta Esping-Andersen](#) », Dix Questions sur le capitalisme aujourd'hui (Éd. R. Chartoire), Sciences Humaines Éditions, Auxerre Cedex, (pp. 73-83).
- FERRERA, Maurizio (1997), « Introduction Générale », *Mire Rencontres et Recherches, comparer les systèmes de protection sociale en Europe du Sud, Rencontres de Florence* (Éd. B. Palier), MIRE, Paris, Vol 3, (pp. 15-25).
- GÖKTÜRK, Ömer (2018), Asgari Gelir Desteği ve Türkiye'de Uygulanabilirliği Üzerine Karşılaştırmalı Bir Analiz, Aile, Çalışma ve Sosyal Hizmetler Bakanlığı, Ankara.
- HISOUR ART CULTURE HISTOIRE (sans date), *Vagabondage*, [image digitale], <https://www.hisour.com/fr/vagrancy-38842/> (date d'accès : 24/03/2021)
- LAVAL, Christian (2018), Foucault, Bourdieu et la question néolibérale, La Découverte, Paris.

- L'Institut national de la statistique et des études économiques (2019a), Statut d'emploi et type de contrat selon le sexe en 2019, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2489660#tableau-figure1_radio1, (date d'accès : 23/01/2021)
- L'Institut national de la statistique et des études économiques (2019b), Activité, emploi et chômage en 2019 et en séries longue, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4498601?sommaire=4498692>, (date d'accès : 23/01/2021)
- MARTIN, Claude (2012), « Introduction. Pour une généalogie du présent. Les conditions d'un échange », *Changement et pensées du Changement. Échanges avec Robert Castel* (Éd. R. Castel et C. Martin), La Découverte, Paris, (pp. 9-20).
- PALIER, Bruno (2010), « Ordering change: Understanding the 'Bismarckian' Welfare Reform Trajectory », *A Long Goodbye to Bismarck? The Politics of Welfare Reforms in Continental Europe* (Éd. B. Palier) Amsterdam University Press, Amsterdam, (pp. 19-44).
- PALIER, Bruno - Giuliano Bonoli, (1995), « Entre Bismarck et Beveridge "Crises" de la sécurité sociale et politique(s) », *Revue française de science politique*, 45(4), (pp. 668-699).
- PAUGAM, Serge (2000), *Le Salarié de la Précarité, Les Nouvelles Formes de l'Intégration Professionnelle*, Paris, Presses Universitaires de France.
- PAUGAM, Serge (2013), *Les Formes Élémentaires de la Pauvreté*, Presses Universitaires de France, Paris.
- POMMIER, Anne-Hélène (2019), « La part des salariés rémunérés au Smic au plus haut depuis 11 ans, Le Figaro », <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/la-part-des-salaries-remuneres-au-smic-au-plus-haut-depuis-11-ans-20191213>, (date d'accès : 01/03/2021)
- WACQUANT, LOIC - Aksu Akçaoğlu (2019), "Kentsel Marjinallik ve Devletin Sağ Eli", *İdealkent*, 10(26), (pp. 11-19).